



Assemblée générale

Distr. générale
25 janvier 2022
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Soixante et unième session

Vienne, 28 mars-8 avril 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Informations concernant les activités
des organisations intergouvernementales
et non gouvernementales internationales
dans le domaine du droit de l'espace**

Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales	2
Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik)	2
Space Generation Advisory Council	4

* A/AC.105/C.2/L.319.



I. Introduction

1. Le présent document a été établi par le Secrétariat à partir d'informations reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales.

II. Réponses reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales

Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik)

[Original : anglais]
[14 janvier 2022]

Fondée le 15 novembre 1971 conformément à l'Accord sur la création d'un système international et de l'Organisation de télécommunications spatiales « Interspoutnik », l'Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik) est une organisation internationale intergouvernementale de télécommunications par satellite. Elle a pour mission d'assurer la coopération et la coordination des activités de conception, de mise en place, d'exploitation et de développement du système international de télécommunications par satellite.

En janvier 2022, Interspoutnik réunissait 26 États membres¹ et 25 signataires². Les procédures sont sur le point d'être achevées pour ce qui est de désigner deux signataires supplémentaires pour les pays membres existants³, ce qui portera à 27 le nombre de signataires d'Interspoutnik.

Dotée du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Interspoutnik a participé à la cinquante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique, à la soixantième session du Sous-Comité juridique et à la soixante-quatrième session du Comité.

Considérant qu'en 2021, Interspoutnik a célébré son cinquantième anniversaire, les grandes étapes du droit de l'espace ont été abordées dans le cadre du point de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique intitulé « Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace ». Il s'agissait notamment de l'acceptation des droits et obligations découlant des traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, en particulier de l'Accord sur le sauvetage, de la Convention sur

¹ Afghanistan, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Cuba, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Nicaragua, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Somalie, Tadjikistan, Tchéquie, Turkménistan, Ukraine, Viet Nam et Yémen.

² AzerCosmos Open Joint Stock Company (Azerbaïdjan), Ministère afghan des télécommunications et des technologies de l'information, Entreprise publique d'électromécanique de précision (Bélarus), Ministère bulgare des transports et des communications, Société bulgare de télécommunications E.A.D., Agence nationale pour les médias et infocommunications (Hongrie), Corporation vietnamienne des postes et télécommunications, FidusCrypt GmbH et Romantis GmbH (Allemagne), Ministère indien de l'espace, Ministère indien des télécommunications, Ministère kazakh du développement numérique, des innovations et de l'industrie aérospatiale, des innovations et de l'industrie aérospatiale, Ministère kirghize du développement numérique, Ministère des postes et des télécommunications de la République populaire démocratique de Corée, Entreprise cubaine de télécommunications (ETECSA), Ministère de la technologie et des communications de la République démocratique populaire lao, Autorité mongole chargée des technologies de l'information et de la communication, Orange Polska (Pologne), Société publique fédérale de communications par satellite (Fédération de Russie), Compagnie nationale de radiocommunications (Roumanie), Compagnie syrienne des télécommunications (République arabe syrienne), DalKom Somalia (Somalie), Service des communications du Gouvernement tadjik, Entreprise d'État Ukrkosmos (Ukraine) et Ministère tchèque de l'industrie et du commerce.

³ L'Institut nicaraguayen des télécommunications et des services postaux (TELCOR) et la société par actions Gazprom Space Systems (Fédération de Russie).

l'immatriculation et de la Convention sur la responsabilité, ainsi que de l'acceptation unilatérale de l'obligation de se conformer au Traité sur l'espace extra-atmosphérique et de la responsabilité du respect de ce traité. Par la déclaration susmentionnée, Interspoutnik a adhéré aux normes les plus élevées de conduite d'activités spatiales et a accepté, pour ses activités, la même responsabilité que ses pays membres.

La contribution d'Interspoutnik au développement du droit de l'espace et des télécommunications a été décrite plus en détail lors du Colloque sur le droit de l'espace extra-atmosphérique organisé en octobre 2021 par l'Institut international de droit spatial dans le cadre du soixante-douzième Congrès international d'astronautique.

Comme indiqué dans son acte constitutif, Interspoutnik exploite son système de communication international. En tant qu'opérateur de satellites responsable, Interspoutnik a été l'une des premières organisations à adhérer à la Déclaration de l'industrie spatiale relative aux débris, initiative internationale mise en place dans le cadre du Forum économique mondial pour prévenir la production de nouveaux débris spatiaux en orbite terrestre⁴. Selon la Déclaration, les débris spatiaux mettent en danger les services satellitaires et d'autres bienfaits de multiples activités et applications spatiales, ainsi que les vols spatiaux habités et les missions vers et au-delà des orbites terrestres. À cet égard, les membres de l'initiative se sont engagés à travailler avec les gouvernements, la société civile, les partenaires commerciaux et les concurrents pour réduire considérablement toute création de nouveaux débris et faire en sorte que les orbites terrestres soient utilisées de manière durable et sûre, maintenant et pour les générations futures.

Dans le cadre de cette initiative, Interspoutnik entend contribuer à la lutte contre la création de nouveaux débris spatiaux en orbite, notamment en promouvant des projets de construction de satellites sur la base d'un modèle coopératif. Cela signifie qu'au lieu de construire des satellites distincts, les opérateurs développent et utilisent conjointement un satellite commun qui répond aux besoins en ressources du segment spatial de tous ceux qui participent au projet. Ce modèle coopératif permet non seulement de réduire les coûts associés à la construction, au lancement et à l'exploitation d'un satellite, mais aussi de réduire le nombre de satellites en orbite et donc de limiter la production de nouveaux débris spatiaux.

En novembre et décembre 2021, lors d'une réunion du Comité des opérations, qui est l'un de ses organes directeurs, Interspoutnik a appelé l'attention de ses signataires, dont nombre sont des opérateurs de satellites de pays membres de l'organisation ayant des satellites en orbite, sur le problème de la multiplication constante des débris spatiaux, qui représente une menace importante pour la viabilité et la sécurité des activités spatiales, suggérant d'adopter, pour lutter contre ce problème, un modèle coopératif pour la construction de satellites, y compris ceux qui utilisent les ressources en orbite et en spectre d'Interspoutnik.

Interspoutnik estime que l'utilisation partagée des ressources de l'orbite et du spectre au moyen de projets fondés sur le modèle coopératif peut ralentir la production de débris spatiaux et préserver la viabilité et la sécurité des activités spatiales et, à cet égard, invite les parties intéressées à se joindre à elle pour mettre en œuvre de tels projets.

Interspoutnik entend continuer de travailler dans le domaine du droit de l'espace en 2022, notamment pour contribuer à son application et à la poursuite de son développement aux niveaux international, régional et national. En outre, en 2022, Interspoutnik prévoit d'organiser pour la première fois, à l'intention d'experts des pays membres, une série de cours qui seront consacrés à la réglementation des communications par satellite et aborderont les aspects connexes du droit de l'espace.

⁴ Le texte intégral de la Déclaration de l'industrie spatiale relative aux débris est disponible sur le site Web du Forum économique mondial à l'adresse www3.weforum.org/docs/WEF_Space_Industry_Debris_Statement_2021.pdf.

Space Generation Advisory Council

[Original : anglais]

[20 janvier 2022]

Le Groupe de projet sur le droit de l'espace et les politiques spatiales (Space Law and Policy Project Group) du Space Generation Advisory Council (SGAC) renforce en amont des besoins, dans le monde entier, les capacités en matière de droit de l'espace en rédigeant des rapports et en partageant les connaissances correspondantes avec les points de contact nationaux du SGAC. Le Groupe s'emploie, en outre, à appuyer le développement de l'infrastructure du droit et de la politique de l'espace sur le continent africain, où son projet de politique spatiale pour l'Ouganda est en cours d'examen par le Gouvernement. Le Groupe a également organisé, à Singapour, des séminaires de renforcement des capacités sur les aspects pratiques de l'octroi de licences, de l'autorisation et de la supervision en lieu et place d'une législation spatiale nationale. Des initiatives similaires sont mises en œuvre à Trinité-et-Tobago et au Canada.

En janvier 2021, le Groupe a créé l'Équipe spéciale du SGAC sur la politique spatiale des États-Unis. L'Équipe spéciale, désormais supervisée par la Plateforme de plaidoyer et de politique de la génération spatiale (Space Generation Advocacy and Policy Platform), nouvellement créée, s'emploie à faire connaître aux membres et au personnel du Congrès des États-Unis les principaux points de la politique spatiale actuelle.

Le Groupe croit fermement qu'il faut que tous les pays détenteurs de capacités permettent l'utilisation de la télédétection pour surveiller les violations des droits humains fondamentaux et en fournir des preuves. Le Groupe enquête auprès des parties concernées dans le monde entier pour comprendre l'utilisation qui est faite des données de télédétection et la promouvoir à des fins de justice dans l'intérêt et au profit de toute l'humanité.

Le Groupe étudie également l'application, par les pays, des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales émises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le rapport final, enquête détaillée sur les mesures prises par un large éventail géographique et économique de pays pour encourager les meilleures pratiques et recenser les lacunes ou les insuffisances, est presque achevé.

Le Groupe étudie, au travers d'entretiens avec les parties concernées, l'historique et l'état actuel des mécanismes de sécurité spatiale afin de recenser les lacunes existantes et les meilleures pratiques. Le rapport final de ce projet est également en voie d'achèvement.

En juin 2021, à l'occasion de la soixantième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le SGAC a officiellement présenté son rapport sur la gouvernance de la Lune, qui expose la position et les propositions de la jeune génération pour ce qui est de réglementer les activités lunaires. À la lumière du nombre accru de missions prévues dans la présente décennie, ce rapport, intitulé « Effective and adaptive governance for a lunar ecosystem (EAGLE) » (Gouvernance efficace et adaptative au service d'un écosystème lunaire), exhorte les délégations à engager les discussions nécessaires à l'élaboration de mécanismes de gouvernance appropriés pour les activités d'exploration et d'utilisation de la Lune.

Ce document a été élaboré par une division spécialisée du SGAC chargée de la mise en place d'une gouvernance efficace et adaptative au service d'un écosystème lunaire : l'Équipe EAGLE. L'Équipe EAGLE a été invitée à présenter le rapport sur la gouvernance lunaire à d'autres institutions et instances internationales prestigieuses telles que le Groupe international de coordination de l'exploration spatiale et le soixante-douzième Congrès international d'astronautique, tenu à Doubaï (Émirats arabes unis). Suite aux retours positifs que le rapport a suscités au niveau

international, l'Équipe EAGLE travaille maintenant avec des entités et des partenaires partageant les mêmes idées à la mise en œuvre des propositions qui y sont énoncées.

En novembre 2021, le SGAC a créé la Plateforme de plaidoyer et de politique de la génération spatiale (Space Generation Advocacy and Policy Platform). Sur cette nouvelle plateforme, le SGAC recensera les idées et les activités menées par les jeunes générations dans le domaine de la politique et de la défense de l'espace pour leur permettre de parler d'une seule voix au sein de la communauté spatiale mondiale. En particulier, la Plateforme :

a) Élaborera, défendra et mettra en œuvre des positions de politique spatiale unifiées au nom des jeunes ;

b) Coordonnera, consolidera et diffusera les activités menées par le SGAC en matière de politique spatiale.

La Plateforme se compose d'une équipe centrale chargée de la politique et du plaidoyer et de diverses divisions spécialisées qui se concentrent sur certains sujets et/ou zones géographiques, et est dirigée par deux coordonnateurs chargés l'un de la politique, l'autre du plaidoyer. La création de la Plateforme permet au SGAC d'améliorer l'efficacité de ses activités existantes de politique et de plaidoyer, ainsi que d'élaborer des stratégies pour le développement et la mise en œuvre de nouvelles initiatives dans ces domaines. À travers cette plateforme, le SGAC vise à accroître la pertinence et l'impact des jeunes générations dans les processus mondiaux de politique et de plaidoyer en faveur d'une utilisation pacifique, prospère et durable de l'espace.
